

L'OBSERVATEUR.

TOME II.

SAMEDI, 7 MAI, 1831.

N^o. 18.

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

Le brigadier général Hope étant mort à Québec, en 1790, il eut pour successeur, comme lieutenant gouverneur de la province, le lieutenant général Alured CLARKE, qui avait été gouverneur de la Jamaïque, et qui vint dans cette province, au dire de M. Smith, dans l'attente que lord Dorchester donnerait sa démission, et qu'il lui succéderait comme gouverneur général.

Cependant le comité nommé dès 1784, pour rédiger des requêtes ou pétitions à l'effet d'obtenir un changement de constitution et de gouvernement, et les faire parvenir au roi et aux deux chambres du parlement, ne s'était point départi de l'objet qu'il avait eu en vue, et M. LYMBURNER, négociant de Québec, avait été envoyé en Angleterre, comme agent des pétitionnaires, afin de soutenir leurs demandes, qui étaient en substance :

1o. Que la chambre d'assemblée, ou des représentans, élue par les paroisses, les villes et les districts de la province, se composât d'anciens et de nouveaux sujets, de la manière qui paraîtrait à sa majesté être la plus convenable, et que l'assemblée fût triennale ;

2o. Que le conseil législatif ne se composât pas de moins de 30 membres, nommés à vie ou durant leur résidence dans la province, dont ils ne pourraient s'absenter sans une permission obtenue du gouverneur avec le consentement du conseil ; qu'ils ne reçussent aucun salaire comme conseillers, et qu'aucun *bill* qui leur serait présenté ne pût devenir loi, à moins que douze au moins d'entr'eux ne fussent d'accord à le passer ;

3o. Que les lois criminelles d'Angleterre, établies par l'acte de Québec, demeurassent en force ;

4o. Que les anciennes lois, contumes et usages du Canada concernant les biens-fonds, les conventions matrimoniales, les successions et le douaire, fussent aussi continués, sujets néanmoins aux altérations que la législature provinciale pourrait